

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le treize mars deux mil douze, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BAZERBES, Maire.

Étaient présents : Mmes BODIN - CÉSAR - LECULLIÉ - NORMANDIN - PAJOT
ROVALDIERI
MM. AUBRIERE - CHEMIN - DELANOUE - GOUHIER - Dany
NADEAU - Didier NADEAU - NORMANDIN - NYZAM
PATTEDOIE - RAMA - VILLA

Étaient absents : Mmes MONTIL - NADEAU (excusées)
MM. ERBES - TESSIER (excusés)

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

| |
|----------------------|
| DÉLIBÉRATIONS |
|----------------------|

- MISE A JOUR DE LA LISTE DES RUES ET PLACES DE LA COMMUNE DE DOLUS D'OLÉRON

Depuis la délibération du 30 mars 2010, de nouvelles voies sur la Commune ont été nommées. Afin de faciliter la distribution du courrier, le Conseil Municipal arrête la liste mise à jour des noms de rues et places de la commune de DOLUS D'OLÉRON dont communication sera faite aux services fiscaux et à La Poste.

● **FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION DU BLOCKHAUS DE VERTBOIS**

Le Conseil Municipal décide de participer au financement des travaux de démolition et d'évacuation des gravats du 2^{ème} blockhaus disloqué de la Plage de Vertbois sous forme de subvention d'équipement à l'Office National des Forêts à hauteur de 25 % de la dépense totale engagée, soit un montant estimé à 15 525 euros. La dépense sera amortie sur une durée de 10 ans.

● **ONF : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2012**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins 1 contre, décide de créer les ressources nécessaires à la part contributive de la Commune pour assurer en 2012 la réalisation suivante sur le territoire de l'O.N.F. :

● **Travaux accès plage, pose et dépose**

pour un montant total de 12 397 € et la part communale pour 2012 est fixée à 70 % soit 8 677,90 euros.

● **ONF : TRAVAUX D'ENTRETIEN 2012**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins 1 contre, décide de créer les ressources nécessaires à la part contributive de la Commune pour assurer en 2012 les travaux suivants sur le territoire de l'O.N.F..

La part communale s'élève à 66 % du montant des travaux.

L'enveloppe maximum affectée est de 13 000 € et la participation communale s'effectuera au prorata des travaux réalisés, à savoir :

- *Entretien général de la voirie et des aires de stationnement* : voies de circulation et parkings, pistes pédestres et équestres, aires de stationnement et de pique-nique, parcs à vélo
- *Protection* : implantation et dépose de plots bois, entretien clôtures et barrières
- *Mobilier et signalétique* : entretien de panneaux de signalisation et panneaux d'affichage
- *Accès plage* : pose de caillebotis et filets
- *Forfait réparations d'urgence.*

- **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) POUR LE TRANSFERT DE L'APPONTEMENT DE LA LIAISON MARITIME OLÉRON - LA ROCHELLE**

Monsieur le Président donne connaissance du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) validé le 22 février 2012 pour le transfert de la commune de SAINT GEORGES D'OLÉRON vers la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron de l'appontement de la liaison maritime Oléron - La Rochelle implanté à Boyardville.

Le Conseil Municipal approuve le rapport validé par la C.L.E.C.T. pour ce transfert effectué dans le cadre de la compétence « Promotion et développement touristique ».

- **PAIEMENT DE FACTURES DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL**

Les membres de l'Assemblée décident d'autoriser le paiement du titre n° 56 d'un montant de 42 723,82 € présenté par le SDEER en règlement des travaux de génie civil réalisés Grande Rue, Impasse des Hirondelles et Impasse du Puits - Village des Bardières à DOLUS D'OLÉRON, sous forme d'une subvention d'équipement.

- **RECRUTEMENT DE SAISONNIERS**

Considérant le surcroît de travail occasionnel au niveau des services techniques avant et pendant la saison estivale, le Conseil Municipal décide de créer 4 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe de manière temporaire.

- **CREATION DE DEUX POSTES TEMPORAIRES A TEMPS NON COMPLET DANS LE CADRE DE CONTRATS AIDES (CUI - CAE)**

Le Conseil Municipal décide de créer 2 postes d'agent technique à temps non complet 24/35^{ème} sur une durée maximale de 12 mois, affectés au service « voirie/espaces verts », dans le cadre de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.),

- **PRISE EN CHARGE DE FORMATIONS PAYANTES**

Afin de permettre aux agents des services techniques de la Commune d'exécuter les missions qui leur sont confiées dans le respect des règles de sécurité en vigueur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention, décide de prendre en charge les formations payantes suivantes :

Formation FCO MARCHANDISES pour 4 agents

Formation permis remorque de plus de 750 kg pour 1 agent

Autorisation de conduite chariots élévateur pour 4 agents

Habilitation électrique B1-B2-BR-BC pour 3 agents

- **AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE RELATIVE AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE REFORME**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 16 mai 2009 passée avec le Centre de Gestion, portant sur l'article 5 : conditions financières et fixant le coût de traitement de chaque dossier soumis à l'avis de la Commission de Réforme à 38 euros au lieu de 32,50 € à compter du 1^{er} janvier 2012.

- **ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION**

Le Conseil Municipal décide de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

| |
|---------------------------|
| DÉCISIONS DU MAIRE |
|---------------------------|

* **DECISION N° 2011/13**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant de 70 000 euros destiné à financer l'opération d'investissement « implantation de pontons flottants dans le Chenal d'Arceau » et dont le remboursement s'effectuera annuellement pendant 15 ans.

* **DECISION N° 2011/14**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et de signer la convention à intervenir entre la Commune de DOLUS D'OLÉRON et le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (S.D.E.E.R.). concernant le financement pour la réalisation des travaux neufs du réseau d'éclairage public 2010, Rue des Écoles à DOLUS D'OLÉRON (dossiers 140366 et 140378) pour un montant estimé à 6 954,97 euros.

* **DECISION N° 2011/15**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et de signer le marché de travaux à procédure adaptée avec la Société ATLANTIC MARINE, sise Z.I. Saint Médard des Prés, 85203 FONTENAY LE COMTE, représentée par Monsieur Jacques GOBIN, relatif au lot unique pour la « Mise en place de pontons flottants au chenal d'Arceau » pour un montant de 104 200 euros HT, soit 124 623,20 euros TTC.

* **DECISION N° 2012/2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision d'annuler sa décision n° 2012/1 en raison d'une erreur constatée d'une part et d'autre part, de passer et signer le marché de travaux à procédure adaptée pour l'extension du restaurant scolaire de l'École Élémentaire relatif :

- **au lot 1** « GROS-OEUVRE » avec la Société ALM ALLAIN, 40 route de Chatenet ,17260 CRAVANS représentée par Monsieur Fabrice RAYRAT, pour un montant de 86 022,51 euros HT, soit 102 882,92 euros TTC.
- **au lot 2** « MENUISERIE BOIS & ALUMINIUM - METALLERIE » avec la Société A.M.R. 43 Rue Ampère - Z.I. 17200 ROYAN, représentée par Monsieur Christian GEFFROYD, pour un montant de 36 848,00 € HT, soit 44 070,21 € TTC.
- **au lot 3** « ETANCHEITE» avec la Société CHATEL ETANCHEITE, R.D. 939 – ZA de l'Aubépin, 17220 SALLES SUR MER, représentée par Monsieur Jean-Pierre VERNOUX, pour un montant de 10 391,86 € HT, soit 12 428,66 € TTC.
- **au lot 4** « PLATRERIE» avec la SARL Pierre FAURE, 9 rue Martin NADAUD 87350 PANAZOL, représentée par Monsieur Philippe FAURE pour un montant de 6 351,60 euros HT, soit 7 596,51 euros TTC.

- **au lot 5** « ELECTRICITE - VENTILATION» avec la SARL MANDIN-PALISSIER 56-58 rue François Arago – Z.I. - 17200 ROYAN, représentée par Monsieur Daniel MANDIN pour un montant de 7 413,93 euros HT, soit 8 867,06 euros TTC.
- **au lot 6** « CHAUFFAGE – EAU CHAUDE» avec la SARL FEL, Zone Artisanale, 17650 SAINT DENIS D'OLERON, représentée par Monsieur Michel FEL pour un montant de 7 800,00 € HT, soit 9 328,80 € TTC.
- **au lot 7** « REVETEMENT DE SOL PVC» avec option avec la SARL RENO-GUIMARD, 26 rue des Fougères – Parc Atlantique - 17100 SAINTES représentée par Monsieur Christophe RENO pour un montant de 11 349,37 euros HT, soit 13 573,85 euros TTC.
- **au lot 8** « PEINTURE» avec la Société Nouvelle RENO-REDONDEAU SAS, 1 rue du Souvenir 17100 SAINTES, représentée par Monsieur Christophe RENO pour un montant de 2 908,88 euros HT, soit 3 479,02 euros TTC.

Le financement des travaux est couvert d'une part par autofinancement et d'autre part par les subventions sollicitées auprès de l'État (DETR), de la Région Poitou-Charentes dans le cadre du F.R.I.L. et du Département de la Charente Maritime dans le cadre du programme 2010 d'aide aux communes pour les grosses réparations et les constructions scolaires relevant de l'enseignement du 1^{er} degré.

La séance est levée à 19 heures 45.